

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Élisabeth Cloutier

<https://www.cadre21.org/membres/5904b6767f86cf16ab54e80e>

Date d'obtention : 2023-03-24 18:00:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il ne faut en aucun cas regarder les images ou le contenus pornographiques qui est dénoncé.

Qu'il faut passer le questionnaire aux jeunes concernés et ce, sans que la demande vienne de son parent ou du service de police.

lors d'un acte malveillant, ne pas questionner le jeune, confisquer le cellulaire pour éviter la propagande de photos et contacter les policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Prendre le temps de bien amasser toutes les informations nécessaires pour l'enquête.

Rester neutre pour ne pas teinter les réponses du jeune.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas émettre de jugement personnel dans mon intervention pour éviter que les jeunes impliqués ne se sentent jugés. Il est important que l'élève se sente en confiance lorsqu'il ou elle divulguera les informations.